Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260916-DB_2026_113-DE

# COMMUNE DE TRÉGUEUX
# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
# DU MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le **seize septembre** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sandra LE MEUR, Maire.

Membres Présents :
Mme Sandra LE MEUR, M. Roland RAOULT, Mme Cristina FEUNTEUN, Mme Isabelle LE GALL, M. Philippe BAPTISTA SOARES, Mme Vanessa RIVET, M. Jean-Yves THOMAS, Mme Martine HERNOT, M. Patrick ALLAND **(dès son arrivée à 20h43 pour la délibération n°2026-115)**, Mme Catherine MICHEL, M. Pascal HERVÉ, Mme Françoise EUGENI, M. Fabrice LEMERCIER, Mme Claudia VADUVA, M. Olivier BERNA, Mme Myriam GALAN, Mme Julie LEMAITRE, M. Franck LUCAS, M. Erwan LACHIVER, M. Jérôme RÉLO, M. Ludovic MICHEL, Mme Marie-Odile SCOUPE, Mme Solenn INIZAN, Mme Jennifer MONTIS, M. Axel LE CARDINAL

Membres absents excusés ayant donné procuration :

| | | |
|---|---|---|
| M. Alain RAULT | a donné procuration à | M. Roland RAOULT |
| M. Patrick ALLAND | a donné procuration à | M. Jean-Yves THOMAS **(jusqu'à son arrivée à 20h43 - délibération n°2026-114)** |
| M. André NAVINER | a donné procuration à | M. Pascal HERVE |
| Mme Isabelle HERVÉ | a donné procuration à | Mme Vanessa RIVET |
| Mme Valérie RENAULT | a donné procuration à | Mme Jennifer MONTIS |

Secrétaire de séance : Mme Marie-Odile SCOUPE

Assistaient également : M. Yann BAUDRY (DGS) et M. Thomas TOUBOULIC (DGAS)

## DÉLIBÉRATION N° 2026-113

**Rapporteur : Philippe BAPTISTA SOARES, Adjoint au Maire à l'urbanisme et à la vie économique**

**OBJET : URBANISME / AFFAIRES FONCIERES – CESSION D'UNE EMPRISE DE VOIRIE – RUE JANE DIEULAFOY**

Il est rappelé au Conseil Municipal l'existence d'emprises de voirie jouxtant des propriétés bâties situées sur des lots qui n'étaient pas inclus dans le périmètre du lotissement communal Le Créac'h 2 mais pour autant desservis par la voirie du lotissement.

Plusieurs emprises avaient ainsi été créées pour l'implantation des candélabres mais celles-ci ont été modifiées par rapport au projet initial. Une implantation en alignement droit a été effectuée au lieu d'une encoche sous forme de triangle entrant dans le lot. Un géomètre avait été sollicité afin de cadastrer ces emprises.
La pose de clôture avait été réalisée à l'époque par la Commune, intégrant ainsi les emprises aux lots.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260916-DB_2026_113-DE

Une propriété bâtie concernée par cette situation, et pour laquelle une régularisation foncière n'avait pas été réalisée, est aujourd'hui en vente. Il s'agit du bien appartenant à M. et Mme KARACA situé 1 rue Jacqueline Pirenne.
L'emprise de voirie qui est incorporée à leur propriété est cadastrée section A n° 4661 (1 m²) et donne sur la rue Jane Dieulafoy.

La Commune n'ayant pas d'intérêt à conserver cette emprise du domaine privé communal, il conviendrait de proposer la cession aux futurs acquéreurs du bien pour régulariser cette situation.
L'Etude Notariale en charge de la vente en est informée et pourrait l'intégrer dans l'acte de vente, si les futurs acquéreurs l'acceptent, les frais d'acte restant à leur charge.

La cession de l'emprise serait proposée au prix de 4 € le m², soit un prix total de 4 €, après avis du Domaine.
Pour information, une régularisation foncière avait été effectuée à ce prix en 2016 pour la propriété riveraine.

Vu l'avis favorable de la Commission urbanisme réunie le 31 août 2026 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** la cession de l'emprise de voirie cadastrée A n° 4661 aux conditions indiquées ;
- **ET AUTORISE** Mme Le Maire (ou son représentant) à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tout document pouvant s'y rapporter.

A Trégueux, le 21 septembre 2026

La secrétaire de séance,
**Mme Marie-Odile SCOUPE**

Le Maire,
**Mme Sandra LE MEUR**